

CONDITIONS GENERALES DE LA FORMATION

La formation continue s'inscrit aujourd'hui dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie.

A Caritas, notre offre de formation se veut à la fois diversifiée, mais aussi orientée pour répondre aux multiples besoins identifiés par les institutions socio-sanitaires.

Notre offre de formation est inscrite chaque année sur notre site avec le détail du programme de chaque formation.

Le paiement de chaque formation se fait dès la réception de la confirmation d'inscription et de la facture. La formation est confirmée dès que le nombre de participant-e-s est jugé suffisant. Si la formation n'a pas lieu, le montant acquitté sera remboursé aux participant-e-s.

Les participant-e-s sont personnellement responsables du paiement de la formation, dans les délais indiqués lors de la confirmation, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non un soutien financier de leur employeur.

Toute annulation doit être communiquée par écrit et adressée à :

**Caritas Genève
Commission pédagogique
53, rue de Carouge
1205 Genève**

En cas d'annulation entre 3 et 5 jours ouvrables avant le début de la formation, le 50 % de la taxe est retenue.

Passé ce délai, le montant de la formation est dû dans sa totalité.

Caritas se réserve le droit d'annuler une formation. Dans ce cas, la totalité de la taxe d'inscription sera remboursée.

Commission pédagogique de Caritas